

MODALITÉS D'INSCRIPTION et CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION

1 - OBJET DE L'ADHÉSION

Après avoir pris connaissance des activités proposées, l'adhérent(e) déclare souscrire un abonnement nominatif et incessible avec le Club Fit'Impact.

Chaque personne désireuse de s'inscrire est invitée à bien réfléchir avant de prendre un abonnement et à considérer qu'une fois sa décision prise, elle s'engage à valider son inscription. Par conséquent, le paiement est dû, dès l'inscription.

Aucun remboursement ne peut avoir lieu, après le délai de rétractation (7jours).

Une fois inscrit(e), il est demandé à chaque adhérent(e) de compléter son dossier au plus tard courant le mois de septembre, début de saison. Ce dossier comprendra : un certificat médical, une attestation Assurance Responsabilité Civile, une photo (bien mettre nom et prénom au dos, ainsi que le forfait choisi) et un timbre.

Pour des raisons de sécurité et en vue de la réglementation, le Club Fit'Impact peut refuser l'accès aux cours à toute personne n'ayant pas fourni son certificat médical et son attestation d'assurance Responsabilité Civile dans les délais impartis.

Le planning de cours remis à l'inscription n'est pas contractuel et peut être modifié pour des raisons d'organisation, de contraintes liées à la présence et à la disponibilités des professeurs, de l'occupation des salles ou pour toutes autres raisons exceptionnelles... sans qu'aucune indemnité ne puisse être demandée par les adhérent(e)s.

Les 13-16 ans peuvent avoir accès à certains cours (qui ne sont pas néfastes à leur développement) avec autorisation parentale, et dans le cadre des cours proposés à leur intention. Les enfants accompagnant les parents sont sous l'autorité des parents.

2 - CARACTÉRISTIQUES DE L'ABONNEMENT - FACULTÉ DE RÉSILIATION ET REMBOURSEMENT

Quelques que soient les raisons, aucun remboursement ne sera effectué. Grossesse, arrêt maladie, déménagement feront l'objet d'un report ou d'une cession de l'abonnement à une personne choisie par le membre démissionnaire et validé par la Direction du Club, et ceci à condition d'en informer le club en temps réel et de fournir un justificatif.

De même, aucun remboursement ne peut avoir lieu après inscription, pour toutes sortes de raisons qui n'ont pas été réfléchies et pourtant prévisibles, ainsi que pour l'adhérent(e) se sachant porteur d'un handicap ou gêne l'empêchant de pratiquer l'activité et qui souscrit son abonnement en toute connaissance de cause.

Toute falsification de pièces pour obtenir un report est interdite et ne donnera pas lieu évidemment au report. Tout justificatif sera vérifié scrupuleusement.

Si report, des frais de dossier et de gestion, à hauteur de 50€, y seront appliqués.

Les cours consommés seront également déduits (10€ par cours).

Les reports prennent effet à partir de la date de réclamation officielle (preuve écrite ou message sms, whatsapp, mail).

Le Bureau se réunit 1 fois par trimestre (fin décembre, fin mars et fin juin), chaque demande sera étudiée uniquement lors de ces réunions.

À l'initiative de l'abonné :

La demande de report devra faire l'objet d'un courriel à l'adresse du club : fitimpact92@gmail.com avec accusé de réception et en respectant un préavis d'un mois.

Pour être validée définitivement, la résiliation ou le report doit être suivi de la carte de membre à la fin du mois de préavis. A défaut, les éventuels reports ne pourront être effectués qu'une fois que la carte de membre est restituée. Toute résiliation est définitive.

À l'initiative du club :

L'abonnement est résilié de plein droit par le club, cocontractant aux motifs suivants :

En cas de non-respect du règlement intérieur, dans les conditions prévues ci-après :

- En cas de fraude dans l'utilisation de la carte d'abonnement
- En cas de fraude dans la constitution du dossier d'abonnement, fausses déclarations, falsification de pièces
- En cas de défaut de paiement, étant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à la suspension de la carte d'abonnement, en attendant régularisation, mais que deux défauts de paiement, consécutifs ou non, peuvent donner lieu à la résiliation de l'abonnement.

Le montant de l'adhésion est perçu d'avance par le club sans qu'il soit possible, pour l'adhérent, de l'interrompre ou de le reporter pour une raison autre que les cas de force majeure prévus dans le règlement.

L'adhérent demeure libre d'user de son droit d'accès en fonction du forfait choisi.

3 - CONDITIONS D'ACCÈS

L'adhérent(e) muni(e) de sa carte valide est autorisé(e), sur présentation de celle-ci, à pénétrer dans les lieux de cours.

La carte d'adhérent(e) est propre à la personne dont le nom et la photo y figurent, elle n'est donc pas cessible. Si carte perdue, il vous sera demandé 10€ pour une nouvelle carte.

Les Responsables de Fit'Impact peuvent exclure des cours toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraires aux bonnes mœurs, ou

notoirement gênants pour les autres membres, ou non-conformes au présent règlement et interrompre son adhésion.

4 - INFORMATIONS

Il est indispensable que chaque adhérent(e) transmette un numéro de téléphone et une adresse électronique lors de son inscription, s'il (elle) souhaite être informé(e) sur le planning, les stages, les événements ponctuels, les contre-temps exceptionnels ou de dernières minutes.

Pour des questions pratiques, nous communiquons principalement par WhatsApp ou exceptionnellement par sms. Soyez donc au fait de ces moyens de communication modernes, pratiques et accessibles. Un groupe est créé chaque saison, qui rassemble tous les inscrits.

5 - ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE / DOMMAGE CORPOREL

Le Club a souscrit un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile, ainsi que celle de son personnel conformément à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984 et suivant le code du sport.

Cette assurance a pour objet de garantir le club contre les conséquences pécuniaires et de responsabilité civile encourues au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériel, immatériel...

Cependant, il est conseillé à chaque membre de souscrire un contrat d'assurance, couvrant les dommages corporels auxquels il pourrait être exposé durant les activités et les dégâts matériels dont il pourrait être responsable.

En cas de blessures intervenant lors de la pratique des activités, le pratiquant doit en informer immédiatement le professeur sur place et par la suite le Bureau par courrier ou mail. Les déclarations d'accident doivent se faire impérativement dans les 48h suivant l'accident.

6 - ATTESTATION / CERTIFICAT MÉDICAL

L'adhérent(e) atteste que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement les activités Fitness et de Remise en forme, proposées par FIT'IMPACT.

L'adhérent(e) remet, dans un délai maximum de 15 jours après le début des activités (vers le 20 septembre de chaque saison maximum), un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités physiques et sportives, celui-ci est valable 3 ans. L'Etat estimant que chaque pratiquant(e) est responsable de sa santé et est au fait d'éventuelles maladies ou pathologies dont il (elle) pourrait être atteint(e).

A défaut de remise du certificat médical, le membre ne peut invoquer la résiliation du contrat en cas de maladie, d'affection congénitale ou acquise, de conséquences d'accident, dont le diagnostic a été porté antérieurement à la date d'inscription.

7 - RESPECT DES LIEUX ET DU MATÉRIEL

Chaque adhérent(e) s'engage à respecter les lieux et le matériel mis à leur disposition, à entrer dans les salles de cours avec des chaussures propres, à prévoir d'apporter les chaussures de sport dans un sac et de les mettre seulement une fois dans les salles ou dans les vestiaires prévus à cet effet.

8 - RESPECT DU PERSONNEL ET DU DÉROULEMENT DES COURS

Les expressions collectives de joie, les cris d'énergie, d'encouragement, de «douleurs» sont fortement encouragés, l'ambiance n'en sera que meilleure. N'hésitez pas à exprimer votre joie, votre plaisir de travailler dans l'effort, de transpirer et de partager ces moments de cours...

A contrario, les bavardages et rires incessants, en aparté et pendant les cours, peuvent perturber le professeur, ainsi que le groupe et par conséquent le déroulement des cours.

Le professeur peut exclure du cours toute personne posant des problèmes pouvant nuire au bon déroulement des cours.

Tout en restant disponible et à l'écoute des adhérents, le professeur (diplômé et expérimenté) reste maître de son cours (chorégraphie, musique, thème...). Le professeur jugera également du niveau de son cours, en se basant sur le niveau général du groupe et non pas en fonction d'éventuelles demandes individuelles ou petites collectives.

Bien que le niveau des cours se situera, en début d'année scolaire, entre le débutant et l'intermédiaire, afin que les « nouveaux » acquièrent les bases, il tendra à monter au fur et à mesure de l'année, ceci afin d'assurer une progression et une motivation du groupe.

Si des différends opposent un(e) adhérent(e) à un professeur, il est conseillé aux 2 parties d'en faire part aux Responsables par téléphone au 06 25 94 24 08 par mail : fitimpact92@gmail.com, afin qu'une solution soit trouvée ensemble, dans le respect et la considération de chacune des parties.

9 - VESTIAIRE ET TENUES VESTIMENTAIRES

Le Club décline toute responsabilité en cas de vol d'objets ou d'effets personnels laissés dans les vestiaires communs. Les affaires peuvent être posées sur les côtés de la salle en veillant à ce qu'elles ne débordent pas sur l'espace de cours et ne gênent pas le déroulement des cours.

Les vêtements et chaussures portés doivent être spécifiques au sport pratiqué (Fitness) et exclusifs de toutes autres utilisations. Les filles, pour votre confort et bien-être, il vous est conseillé de porter des soutiens gorges adaptés qui soutiennent efficacement votre poitrine, le fitness étant un sport d'impacts plus ou moins élevés.

Les chaussures sont tout aussi importantes afin d'éviter à la longue des microtraumatismes.

10 - VACANCES

Il n'y a pas de cours pendant les jours fériés et éventuellement pendant les ponts qui suivent un jour férié et qui précèdent une fin de semaine. Pas de cours également pendant les vacances scolaires.

Des stages payants, hors cotisation, peuvent être mis en place, en fonction des demandes et des disponibilités des professeurs et éventuellement d'intervenants extérieurs.

11 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'adhérent(e) déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, consultable sur le site web www.fitimpact.net, et y adhère sans restriction ni réserve. Sa signature sur la fiche d'inscription est obligatoire et est une preuve de sa prise de connaissance dudit règlement.

En cas de non-respect du règlement intérieur du club, et après mis en demeure d'avoir à s'y conformer, si l'infraction reprochée persiste ou se reproduit, le club pourra résilier immédiatement l'abonnement et ce, sans dédommagement, ni indemnité.

- Interdiction de fumer à l'intérieur des gymnases et espaces « cours »
- Emploi obligatoire d'une serviette sur les tapis de sol
- Présentation obligatoire de la carte de membre pour avoir accès aux cours

12 - ÉTHIQUE DU SPORT

Bon esprit, respect, empathie, convivialité, solidarité, tolérance sont des valeurs importantes dans le sport de loisirs. Fit'Impact ne déroge pas à cette règle. Nous tenons absolument à ce que chacun et chacune se sente à son aise, sans craindre d'être critiqué, jugé, dévalorisé, mis à l'écart ou ignoré. Médisances, esprit critique, esprit de compétition malsain... ne font pas partie de nos valeurs. Nous comptons donc sur vous tous, pour faire de ces espaces, un lieu de partage, de joie, de plaisir et de bonne entente.

13 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le traitement informatique du dossier du Membre dans le cadre de la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978, ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Pour user de cette faculté, le membre doit s'adresser au bureau du club.